

**DECISION DU PRESIDENT N°2021/0005**

**NATURE DE L'ACTE : 1.1 MARCHES PUBLICS**

**AVENANT N°1 A L'ACCORD-CADRE POUR LA LOCATION DE MATERIEL DE TERRASSEMENT  
AVEC OPERATEURS POUR LES BESOINS DU SERVICE ARCHEOLOGIQUE**

**Le président de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 15/07/2020 autorisant le président par voie de délégation à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU l'accord-cadre pour la location de matériel de terrassement avec opérateurs pour les besoins du service archéologique notifié à l'entreprise SAS GRATIA TP,

VU le projet d'avenant n°1 au marché désigné ci-dessus,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : de signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre pour la location de matériel de terrassement avec opérateurs pour les besoins du service archéologique notifié à l'entreprise SAS GRATIA TP. Le présent avenant a pour objet d'insérer des prix nouveaux dans le bordereau des prix unitaires.

**ARTICLE 2** : Le directeur général des services et Mme la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera transmise à monsieur le Sous-Préfet de Clermont au titre du contrôle de légalité

**ARTICLE 4** : Les conseillers communautaires seront informés sans délai. La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

**ARTICLE 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Fait à BRETEUIL, le 17/02/2021

Par délégation du conseil communautaire

Monsieur le Président

Jean CAUWEL

